



Réseau Santé Wallon

Inscrire et laisser lire

e-santé Wallonie guide les prestataires de soins adhérant au Réseau Santé Wallon dans l'inscription de patients. Il explique aussi comment, en tant que professionnel, on peut permettre à ces patients de lire les contenus les concernant qu'on y a publiés, par exemple un sumehr (un dossier résumé). Et ce, sans devoir répéter la manœuvre pour chaque document de chaque patient.

Prenez le temps de parcourir la **douzaine de slides** vous détaillant, grâce à une succession fluide de captures d'écran, comment on ajoute un patient sur le Réseau Santé Wallon (RSW).

Rappelons simplement qu'il y a deux grandes filières pour ce faire : passer par un logiciel métier homologué ou passer par le portail du RSW. On se connectera à ce dernier à partir d'un PC mais aussi d'un smartphone, en profitant de la facilité offerte par le nouveau système d'identification itsme® (lire pour détails à ce propos notre **newsletter de janvier 2018**). Une fois sur le portail, un professionnel accède à partir de son espace privé à la fonctionnalité 'Ajoutez des patients'. La procédure suppose soit de lire la carte eID de ceux-ci, soit, s'ils ne l'ont pas avec eux, de leur imprimer un formulaire qui devra être renvoyé au RSW.

Une activation, pas 36 répétitions

Pour rendre visibles à ses patients les documents qu'il a publiés sur le RSW, le prestataire ira dans son espace privé de professionnel. Dans la partie « gestion de paramètres », il pourra choisir de cocher la formule voulant que les documents (rapports, notes, sumehrs...) qu'il exporte dans le coffre-fort du RSW aient comme statut par défaut « accessibles au patient », soit immédiatement, soit après un délai de 30 jours. Il reste possible de ne pas ouvrir ces contenus à la lecture.